

C'est au cours du xvi<sup>e</sup> siècle que les négociations de change sont entrées dans les mœurs des milieux marchands européens au nord des Alpes. Cette activité était à la fin du Moyen Âge un quasi-monopole des hommes d'affaires italiens, qui avaient forgé l'instrument, la lettre de change, et établi les coutumes et conventions réglant son usage entre les places où se nouaient et se dénouaient les opérations. Ce lieu commun recouvre beaucoup d'obscurité. Pour travailler à les dissiper, il faut aller à l'encontre d'une résignation, trop répandue, à ne pas entrer dans les subtilités techniques d'une matière qui serait hermétique. S'il a quelque ambition de proposer des explications, un discours sur les économies d'Ancien Régime prend peu ou prou en considération le paramètre du marché des changes, à propos du commerce extérieur, mais aussi au titre plus général des problèmes de monnaie et de crédit. Et dans chaque cas il est utile que soit cernée correctement l'extension de l'espace auquel s'applique l'analyse. La présente étude s'occupera de l'Allemagne du xvi<sup>e</sup> siècle.

Un débat conceptuel a été ouvert naguère sur la logique qui commandait le jeu des changes dans le système institutionnalisé observable sur une partie de l'Europe à cette époque. Raymond de Roover y voyait un dispositif agencé de manière à contourner l'interdiction du prêt à intérêt. La lettre de change étant conjointement un instrument de transfert et de crédit, l'effort de clarification de cet historien met l'accent sur ce second aspect<sup>1</sup>. Cette conception a été contredite par des économistes raisonnant

1. De Roover, *L'Évolution de la lettre de change*, Paris, 1953.

sur l'articulation entre le change par lettres et la circulation du numéraire. De leur argumentation ressort une thèse précise sur les gains réalisés par les marchands-banquiers qui pratiquaient le change par art; la source de leur bénéfice serait un monopole de fait: ils étaient les seuls, grâce à leur réseau international organisé, à pouvoir obtenir et valider dans une aire monétaire les espèces étrangères admises à y circuler<sup>2</sup>. Cette interprétation conserve des notions qui étaient fondamentales aux yeux de R. de Roover: la distinction du change par art et du change forcé; l'écart pour la cotation entre le certain et l'incertain rendant habituellement possible le gain systématique; la mesure du gain sur l'opération achevée (aller et retour). Dans ce socle commun se situent sans doute les points de repère les plus importants pour qui cherche à caractériser la diffusion de la pratique des changes dans l'univers du commerce.

Qui avait recours à l'instrument? Quand, ou plutôt depuis quand de manière habituelle? Comment et à quelles fins? À ces questions, nos deux guides de référence ont apporté peu de réponses documentées, discrétion compréhensible en raison de leur objectif propre; au demeurant les données empiriques disponibles ne sont pas forcément significatives<sup>3</sup>. Avec les comptes et les correspondances d'un marchand ou d'une société, la qualité de l'information est optimale; l'étude du cas renseigne aussi sur le cadre dans lequel opérait l'entreprise, et sur les normes prévalant dans les milieux où elle avait ses relations. Mais les fonds de ce genre, pour le xvi<sup>e</sup> siècle, sont bien moins nombreux et riches au nord des Alpes qu'en Italie. L'Allemagne du Sud toutefois en est mieux pourvue que la France, et les savants travaux ne manquent pas sur le siècle des Fugger. Ont-ils fait jaillir des lumières sur la fonction du change dans cette région? C'est une question constamment posée par le dossier. Une autre voie permet d'appréhender la fonction du change à l'échelle de la communauté marchande d'une ville.

2. Boyer-Xambeu, Deleplace, Gillard, *Monnaie privée et pouvoir des princes*, Paris, 1986, notamment p. 250-261. Cf. Guéry et Postel-Vinay, «Aux origines de la monnaie moderne», *Annales ESC*, 43, 1988, p. 969-974.
3. Boyer-Xambeu, Deleplace, Gillard, *op. cit.*, p. 11: peu d'intérêt porté au «champ géographique de l'utilisation». De Roover, *op. cit.*, p. 65-66, écrit qu'au xvi<sup>e</sup> siècle «la haute finance fait de nouvelles conquêtes et élargit le champ de ses opérations», et ne va guère ensuite au-delà de brèves banalités.